



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/361

Fêtes de fin d'année - Illuminations et animations 2020 : attributions de subventions d'un montant total de 141 500 euros (illuminations) et 14 586 euros (animations) aux associations de commerçants - Approbation de conventions

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme AUGÉY Camille

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE 26 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : ?

ABSENTS NON EXCUSES : ?

2020/361 - FETES DE FIN D'ANNEE - ILLUMINATIONS ET ANIMATIONS 2020 : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS D'UN MONTANT TOTAL DE 141 500 EUROS (ILLUMINATIONS) ET 14 586 EUROS (ANIMATIONS) AUX ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS - APPROBATION DE CONVENTIONS (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 novembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les illuminations et les animations des quartiers, mises en place par les associations de commerçants sont des événements majeurs des fêtes de fin d'année montrant le dynamisme du commerce de centre-ville et de proximité.

La Ville de Lyon apporte son concours à ces opérations, très populaires, qui permettent de valoriser les différents quartiers commerçants de la ville.

I - Illuminations de fin d'année :

La mise en lumière des rues aura lieu du 13 novembre 2020 au 10 janvier 2021 inclus.

Chaque année, l'organisation de cet événement fait l'objet d'une large consultation auprès des commerçants, artisans et représentants des arrondissements.

Le montant final de chaque subvention, limité à 20 000 €, correspond à 50% de celui des factures acquittées pour les illuminations 2020.

Les subventions sont versées en deux temps :

1- Une avance, correspondant :

- pour les associations ayant réalisé des illuminations en 2019, à 50% du plus faible montant TTC entre celui des dépenses intervenues en 2019 et celui des devis 2020 ;
- pour les associations n'ayant pas réalisé d'illuminations en 2019, à 25% du montant TTC des devis 2020.

2- Un éventuel solde, si le montant de l'avance est inférieur à 50% du montant des factures acquittées par l'association au titre des illuminations 2020 et dans la limite de 20 000 €.

Dès le mois de janvier 2021, les associations sont invitées à transmettre à la Ville de Lyon l'ensemble de leurs factures, le versement du solde intervenant, le cas échéant, le 1^{er} semestre 2021.

En cas de :

- versements excédentaires supérieurs à 5 € constatés après réception des factures TTC des illuminations 2020 une déduction sera opérée pour la manifestation 2021 ;

- en l'absence de demande de subvention au titre de la manifestation 2021, le bénéficiaire ayant fait l'objet d'un versement excédentaire sera tenu de procéder à son remboursement s'il est supérieur à 5 €.

II - Animations de fin d'année :

Les animations de fin d'année sont organisées par les associations de commerçants ayant présenté un projet en lien avec les fêtes de fin d'année.

Les subventions proposées correspondent à 30 % du montant TTC des devis 2020, plafonnées à 3 000 €.

Dès le mois de janvier 2021, les associations sont invitées à transmettre à la Ville de Lyon l'ensemble des factures relatives aux animations de fin d'année.

En cas de :

- versements excédentaires supérieurs à 5 € constatés après réception des factures TTC des animations 2020 une déduction sera opérée pour la manifestation 2021 ;
- en l'absence de demande de subvention au titre de la manifestation 2021 le bénéficiaire ayant fait l'objet d'un versement excédentaire sera tenu de procéder à son remboursement s'il est supérieur à 5 €.

Dans le cas où une association renoncerait à son projet d'illumination ou d'animation après l'adoption de la présente délibération, la Ville de Lyon émettra un titre de recette pour obtenir le remboursement de la subvention. Elle ne versera pas la subvention si le mandat n'a pas encore été émis.

Par délibération du Conseil municipal n° 2019/5179 du 18 novembre 2019, des subventions pour un montant total de 143 616 € euros (illuminations) et 22 523 € euros (animations) ont été accordé aux associations de commerçants.

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission **Emploi - Economie durable - International - Tourisme** ;

DELIBERE

- 1- Les subventions de fonctionnement d'un montant total de 141 500 € seront allouées aux associations décrites dans le tableau ci-dessous, pour la mise en place des décorations lumineuses :

Arr.	Association	Siège Social	Montant de l'avance sur subvention en €
1 ^{er}	Marché de la Croix-Rousse	Chez M. MINARD – 5 chemin Petit – 69300 CALUIRE ET CUIRE	5 000

Arr.	Association	Siège Social	Montant de l'avance sur subvention en €
2 ^e	Tendance Presqu'Ile TPI - My Presqu'Ile	13 rue du Griffon - 69001	20 000
2 ^e	Ancienne Préfecture	10 rue de l'Ancienne Préfecture – 69002	3 000
2 ^e	Association des commerçants de la rue Emile Zola	« L'Arnaque » 18 rue Emile Zola – 69002	5 790
2 ^e	Association des commerçants du passage de l'Argue – ACPA	Chez Lisette PIZZI – 38 Passage de l'Argue – 69002	3 627
2 ^e	Charité Bellecour	68 rue de la Charité – 69002	7 250
2 ^e	Le Petit Bellecour	70 rue du Plat – 69002	103
2 ^e	ACOR Victor Hugo	Mairie – 2 rue d'Enghien – 69002	7 112
3 ^e	ACCOURVIT – Cours Richard Vitton	54 cours Richard Vitton – 69003	3 000
3 ^e	Association des artisans et commerçants Villette Paul Bert	226 rue Paul Bert – 69003	4 045
3 ^e	Association des commerçants des Halles de Lyon Paul Bocuse	102, Cours Lafayette – 69003	5 625
4 ^e	Tourisme Croix Rouse	133 Boulevard de la Croix-Rousse - 69004	5 626
6 ^e	Carré Roosevelt Lyon Rive Gauche	39 rue Bossuet – 69006	13 474
6 ^e	Union des commerçants Tête d'Or (UCTO)	36 rue Tête d'Or – 69006	4 654
6 ^e	Association des commerçants Saxe Saint Pothin	10 avenue de Saxe – 69006	20 000
6 ^e	Triangle 6 (anciennement Duquesne-Belges)	33 rue Bossuet – 69006	2 621
6 ^e	Vitton Actions	33 rue Bossuet – 69006	5 610

Arr.	Association	Siège Social	Montant de l'avance sur subvention en €
7 ^e	Gerland Commerces	12 Place des Pavillons – 69007	4 050
7 ^e	Association des Chinois d'Outre-Mer à Lyon et en Rhône Alpes	14 avenue Berthelot – 69007	1 176
8 ^e	UCAM	64 avenue des Frères Lumière – 69008	11 156
9 ^e	Les Vitrites de Vaise	Institut Après la Pluie - 20 rue Mazaryk – 69009	3 717
9 ^e	Centre 9	16 rue St Pierre de Vaise – 69009	4 864
TOTAL			141 500

2- Les subventions de fonctionnement d'un montant total de 14 586 € seront allouées aux associations décrites dans le tableau ci-dessous, pour l'organisation des animations de fin d'année :

Arr.	Association	Siège Social	Montant de l'avance sur subvention en €
1 ^{er}	Arts Pentes	22 rue René Leynaud – 69001	3 000
2 ^e	Association des commerçants du passage de l'Argue – ACPA	Chez Lisette PIZZI – 38 Passage de l'Argue – 69002	815
2 ^e	Association Envie de sourire	68 rue de la Charité – 69002	3 000
4 ^e	Lyon Côté Croix-Rousse	14 rue Pailleron - 69004	3 000
6 ^e	Association des commerçants Saxe Saint Pothin	10 avenue de Saxe – 69006	1 062
7 ^e	Gerland Commerces	12 Place des Pavillons - 69007	1 601
8 ^e	UCAM	64 avenue des Frères Lumière - 69008	878
9 ^e	Centre 9	16 rue St Pierre de Vaise – 69009	1 230
TOTAL			14 586

- 3- Les conventions susvisées, établies entre la Ville de Lyon et les associations « Lyon Côté Croix-Rousse », « TPI My Presqu’Ile » et « l’Union commerçants et artisans de Monplaisir (UCAM) » sont approuvées.
- 4- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions.
- 5- Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l’exercice 2019 :
 - soit : 141 500 € sur le programme ANIMATIONS; opération ILLUM; nature comptable 6574; fonction 94; chapitre 65; ligne de crédit 51971 ;
 - soit : 14 586 € sur le programme ANIMATIONS; opération ANICCIAL; nature comptable 6574; fonction 94; chapitre 65; ligne de crédit 51975.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l’Adjoint délégué,

Grégory DOUCET